Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 035-213502594-20260427-DELIB362026-DE

COMMUNE DE SAINT-BROLADRE
DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026

L'an Deux mille vingt-six, le vingt-sept du mois d'avril, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, rue de la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-François GOBICHON, Maire de SAINT-BROLADRE.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-François GOBICHON, Maire, M. Gwendal LECOINTRE AUGAGNEUR, Mme Françoise MOUCHEL, M. Dominique FOURRIER, Mme Chantal JOLY, adjoints, Mme Dominique-Anne MASLO, M. Jean-Louis NICOLLE, Mme Guylène LAMBERT, Mme Carole DIEUMEGARD, Mme Ségolène SAVARY, Mme Maëva FOUGERES BLIE,
M. Antoine DESBLES, M. Keven JUETTE, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : M. Keven JUETTE
Date d'envoi de la convocation : 16 avril 2026
Absent excusé : M. Antoine MAURET
Absent : M. Louis LOUET
Nombre de membres en exercice : 15 Présents : 13 Votants : 13
Quorum réuni

DELIBERATION 36/2026 – 3.2 LOTISSEMENT DE LA CHENEVIERE – CESSION DES LOTS N°7 ET N°7A

Vu la délibération n°40/2025 en date du 4 juin 2025, par laquelle le Conseil Municipal décide de fixer le prix du terrain pour les lots du lotissement de la Chènevière à 95 € TTC le mètre carré, et autorise Monsieur Le Maire à signer les actes de vente, ainsi que toutes les pièces nécessaires pour la vente des lots.
Vu la demande en date du 4 avril 2026, de Monsieur Noah LEBAT, qui s'est porté acquéreur des lots 7 et 7A (place de stationnement), d'une superficie totale de 242 m²,
Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de lui vendre ces 2 lots.
Cet achat de parcelle est conditionné par la signature d'un avant-contrat auprès de Maître BORDIER, notaire à Dol de Bretagne.
Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** la vente des lots 7 et 7A du lotissement de la Chènevière, d'une superficie totale de 242 m², à Monsieur Noah LEBAT, au prix de 95€ TTC le mètre carré, soit 22 990 €, conditionnée par la signature d'un avant-contrat avec la Commune, qui sera rédigé par Maître BORDIER, notaire à Dol de Bretagne.
- **INDIQUE** que tous les frais inhérents à la vente de cette parcelle seront à la charge des acquéreurs.
- **DONNE** pouvoir à Monsieur Le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à cette vente.

Certifiée exécutoire la délibération,
Après notification ou publication le 29 avril 2026
et transmission en Préfecture, le 29 avril 2026
Affaire inscrite à l'ordre du jour.

Fait et délibéré à Saint-Broladre, le 27 avril 2026
Le Secrétaire de Séance
Keven JUETTE

Commune de Saint-Broladre
Mairie rue de la mairie 35120 SAINT-BROLADRE
02.99.80.25.69 / mairie@saint-broladre.bzh

Le Maire
Jean-François GOBICHON

MAIRIE DE SAINT-BROLADRE * ILLE ET VILAINE *